



Annulation de négociations sur vente de terrain

Par **yverof**, le **16/04/2011** à **13:33**

Bonjour,

J'ai un terrain dont je souhaite vendre une partie. J'ai par l'intermédiaire d'une agence immobilière été mis en contact avec un acheteur potentiel qui souhaite y construire un immeuble. L'agence me dit avoir envoyé au notaire les papiers nécessaires pour signer une promesse de vente. Il n'y a pas eu de bornage, le voisin mitoyen ne veut pas le faire car la construction d'un immeuble représente une réelle nuisance..

L'affaire est beaucoup plus compliquée que je ne le pensais, problèmes avec les voisins, mise en place de compteurs EDF etc.

Mes questions :

Puis-je à ce stade, dire que je ne vends plus et quel risque est-ce que je cours ? Il n'y a rien de signé autre que le mandat donné à l'agence,

Puis-je vendre à mon voisin pour préserver l'environnement et éviter la construction d'un immeuble. Un délai doit-il être respecté j'annule la vente et une autre vente éventuelle à mon voisin ? Quel risque est-ce que je cours. ?

Merci par avance.